

REGLEMENT

TRAIL DE LA PIERRE DU LOUP « TPL »

dimanche 02 février 2025

Sauviat Sur Vige 87400

Art 1 Organisation :

ASLBV 87
Les Baskets de La Vige Haute-Vienne
68 Rue Émile Dourdet
87 400 Sauviat Sur Vige

Art 2 Coordonnées de l'organisateur :

Mr Carmantrand Francois
14 Rue Général de Gaulle
87 400 Sauviat Sur Vige
Tél : 06 70 30 58 26 / 05 55 75 30 78
Email : aslbv87.cap@gmail.com
Email : francois.carmantrand@orange.fr
Page facebook: www.facebook.com/Aslbv87

Art 3 Parcours :

Les épreuves sont inscrites au calendrier officiel du CDR de la Haute-Vienne « Courir en Limousin 2025 ».

Un parcours Trail de 25 kms fléché, parties routes (6,4 %), chemins et sentiers (93,6 %), D+ 900 m environ.
Les compétiteurs doivent-être au minimum de la catégorie des ESPOIRS (nés(es) en 2005 et avant).
Le Trail de 25 kms est inscrit au Challenge TRAIL 87 (points course nature).

Un parcours Trail de 15 kms fléché, parties routes (5 %), chemins et sentiers (95 %), D+ 580 m environ.
Les compétiteurs doivent-être au minimum de la catégorie des JUNIORS (nés(es) en 2007 et avant).
Le Trail de 15 kms est inscrit au Challenge Départemental Running 87 (points course nature).

Les coureurs ont l'obligation lorsqu'ils sont sur une portion de route, et de se déplacer sur le côté gauche (contraire à la circulation), et d'être sur la partie accotement, ceci afin de voir arriver les usagers en face d'eux. Les coureurs ne sont pas prioritaires, et ils doivent respecter l'autorisation de traverser la route (ou pas), cette autorisation avant de s'engager, est indiquée par le commissaire de course « signaleur » avec l'aide d'un panneau K10 (disque Vert et Rouge recto-verso), le K10 indique aux usagers de bien vouloir s'arrêter lorsque le disque rouge est montré, afin de faciliter le passage de la course.

Le commissaire signaleur est là pour faciliter le passage des participants(es). Le « commissaire signaleur » n'a pas de pouvoir de police, et aucune assermentation. Le « commissaire signaleur » porte un gilet jaune « baudrier ».

L'accompagnement à vélo n'est pas autorisé sur les parcours chronométrés 15 et 25 kms.

L'utilisation des bâtons telescopic ou non, ne sont pas autorisés sur les deux parcours 15 et 25 kms.

Le chronométrage est assuré par un prestataire autre que ASLBV87, « e-Run63 ». Le port du dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. Le dossard devra être restitué à l'arrivée, ou à un commissaire en cas d'abandon sur les parcours. La course sera neutralisée à partir de 13 heures 10 mn.

Une randonnée pédestre de 8 kms est prévue, sans classement et sans chronométrage, randonnée en suivant le fléchage du parcours Trail de 15 kms en début et fin de parcours, un fléchage adapté sera à suivre identifié RANDO.

Une course « enfants » (course éveil) est proposée, elle est gratuite, sans chronométrage et classement, la distance est inférieure à un km, la présence d'un parent est obligatoire.

Art 4 Sécurité :

La sécurité des coureurs est assurée par des signaleurs disposés le long des parcours, des panneaux « Danger particulier » AK14 seront positionnés sur la RD5, et RD58, et puis sur Route de Vialeix, et Route de La Planche.

Le dispositif de secours des coureurs est assuré par une équipe de secouristes. La présence d'un médecin sur place est obligatoire, ce dernier sera averti par le responsable de l'organisation en cas de besoin. Le PC course, installé au stade de foot de Sauviat/Vige ainsi que les commissaires/signaleurs répartis tout au long des parcours sont les seuls interlocuteurs des coureurs qui s'adresseront à eux pour tout problème rencontré.

Il est recommandé à chaque coureur, d'enregistrer dans la mémoire de son téléphone portable, le numéro du PC course : 06 70 30 58 26 ou 06 13 65 69 55.

Il est demandé à chaque coureur du Trail de La Pierre du Loup, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, de venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté, et de transmettre le plus rapidement possible les informations nécessaires au commissaire/signaleur le plus proche ou au PC course.

En cas de conditions météorologiques particulièrement rigoureuses, les coureurs du Trail de La Pierre du Loup 15 et 25 kms sont invités à se munir de leur propre réserve d'eau, de barres énergétiques, d'une couverture de survie et d'un sifflet. Il leur est également fortement recommandé de porter une tenue adaptée aux températures annoncées dans les bulletins météo des médias (journaux, radio, télévision), et de porter des chaussures de Trail ou équivalentes.

Art 5 Ravitaillements :

Les coureurs devront avoir un gobelet repliable ou autre sur eux, il n'y aura pas de gobelet aux ravitaillements parcours.
Liquide et solide au kilomètre 10,5 « route de l'étang d'Auriat » au-dessus du lieu-dit Champeymont, et au kilomètre 18 « chaussée étang Grandjean », et à l'arrivée pour le TPL 25 kms.
Liquide et solide au kilomètre 8 « chaussée étang Grandjean », et à l'arrivée pour le TPL 15 kms.
Liquide et solide à l'arrivée de la Rando.

Art 6 Départs / Arrivées :

Départ : Stade de Foot / Foyer des jeunes- Sauviat Sur Vige
Latitude : 45.90445000 Longitude : 1.61421000
9 h 00 pour le Trail 25 kms.
9 h 30 pour le Trail 15 kms.
9 h 45 pour la randonnée pédestre 8 kms
11 h 30 pour la course enfant «éveil» moins d'un km (tour du terrain de foot)
Arrivée Trail et Rando : Stade de Foot / Foyer des jeunes

Une barrière horaire est prévue sur le TPL 25 kms, elle est fixée à 12 h 00 au kilomètre 18.
Les participants(es) seront mis hors course par le commissaire présent (retrait du dossard), et auront la possibilité de rejoindre l'arrivée en voiture avec les bénévoles présents sur le ravitaillement.
Aucune barrière horaire prévue sur le TPL 15 kms.

Art 7 Dossard :

Il devra être entièrement visible tout au long du parcours porté côté face du coureur (interdit côté dos).
Pour les échanges de dossard de la part du coureur, prendre contact avec ASLBV87 avant le **24 janvier 2025**.
Aucun échange de dossard avec une tierce personne n'est accepté le jour de l'épreuve.

Art 8 Inscriptions TRAIL :

Ouverture des inscriptions le 17 décembre 2024.

Date limite d'inscription le samedi 1^{er} février 2025 à 12 h 00.

Pas d'inscriptions sur place pour les TRAILS, elles se feront uniquement sur les sites ci-dessous.

Différentes possibilités :

- Se connecter sur le site internet de la course
<https://erun63.fr/event/trail-de-la-pierre-du-loup-2025/>
- Se connecter sur le site « **E-RUN 63** », chercher le **TPL 2025**, puis : «**je m'inscris**».
- Inscriptions limitées à 400 coureurs.

Les coureurs Handisport sont invités à contacter l'organisateur au 06 70 30 58 26.

Toute participation à une épreuve de compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Atlé compétition délivrée par la FFA ou d'un Pass « j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'un certificat médical précisant « la non contre indication à la course à pied y compris en compétition » datant de moins d'un an, à la date de l'épreuve, ou de sa copie.
- ou d'un PPS « Parcours de Prévention Santé », datant de trois mois maximum avant la date de la manifestation du TPL 2025 (pour information la date maximum du PPS est le 02 novembre 2024).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical précisant « la non contre indication à la course à pied y compris en compétition » datant de moins d'un an, à la date de l'épreuve, ou de sa copie, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue Française, daté, signé, et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en Français, une traduction Française doit être fournie.

Art 9 Tarifs :

Parcours Trail 25 kms = 21,00 € - Tarif y compris 1,00 € de frais d'inscription (20,00+1,00 = 21,00 €);
TPL 25 kms, ouvert à partir de la catégorie des ESPOIRS (ES) nés(es) en 2005 et avant.

Parcours Trail 15 kms = 14,00 € - Tarif y compris 1,00 € de frais d'inscription (13,00+1,00=14,00 €);
TPL 15 kms, ouvert à partir de la catégorie des JUNIORS (JU) nés(es) en 2007 et avant.

Randonnée 8 kms = 6 €.

Art 10 Paiement :

Sur le site sécurisé E-RUN 63 pour le Trail 15 et 25 kms.

Uniquement pour la randonnée pédestre, le paiement en espèce (ou chèque) sera sur place au tarif de 6,00 €.

Art 11 Retrait des dossards:

Le dimanche 02 février 2025.

Dossard remis sur présentation d'une pièce d'identité valide.

« Foyer des jeunes » situé au stade de foot de Sauviat/Vige ;

de 8 h 00 à 8 h 50 pour le Trail 25 kms ;

de 8 h 00 à 9 h 20 pour le Trail 15 kms ;

Le dossard devra être entièrement visible côté face du coureur lors de la course.

Art 12 Inscription sur place :

Uniquement pour la randonnée pédestre de 8 kms de 9 h 00 à 9 h 40.

Art 13 Engagement :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est possible dans les quatre jours qui précèdent le départ, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 14 Rétractation :

En cas de non-participation, il est possible, après accord de l'organisateur, d'effectuer un transfert de dossard à une tierce personne dont l'identité devra être précisée à faire avant le 24 janvier 2025. Cette personne (remplaçante) devra fournir les documents réglementaires permettant son inscription.

Art 15 Annulation du TPL en cas de force majeure :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours, ou de la modifier, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Art 16 Avant le départ de la course :

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophes naturelles (séisme, tempête), catastrophe sanitaire, ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats), forçant l'organisateur à annuler l'événement, aucun remboursement ni aucune indemnité, ne pourront être exigés. Un report d'inscription sera proposé pour l'année suivante.

Art 17 Pendant la course :

En cas de conditions météorologiques entraînant des risques pour les participants, l'organisateur peut arrêter la course. Dans ce cas, le coureur arrivant sur un point de ravitaillement ou de contrôle devra suivre les consignes données par les commissaires/signaleurs et aura l'obligation de les respecter. Le non-respect de ces consignes entraînera systématiquement la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Art 18 Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'ASLBV87, dont l'attestation d'assurance est fournie dans le dossier d'organisation.

Les licenciés(es) FFA ou UFOLEP bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération d'appartenance d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit).

Il incombe aux autres coureurs sans licence de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve, et en cas de non respect du règlement.

Art 19 Parking :

Fléché à proximité du « Foyer des jeunes au stade de foot ». Dans les rues de Sauviat/Vige en respectant les règles de stationnement du code de la route. Les conducteurs sont priés de ne pas entraver les déplacements des riverains.

Art 20 Toilettes :

Des WC sont disponibles à l'intérieur du « Foyer des jeunes » proche du départ.

Art 21 Douches :

Elles sont à disposition des coureurs sous les gradins du stade de foot (vestiaires).

Art 22 Vestiaires :

Les effets personnels peuvent être déposés à la « consigne improvisée » du Foyer des jeunes le matin de la course et récupérés après l'arrivée (dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages, vol, bris, perte) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

En cas d'oubli d'effets personnels dans les vestiaires ou sur les lieux de l'épreuve, un avis sera envoyé par mail, par SMS, si l'identité de la personne est connue, ou sur le site de l'épreuve, et/ou sur la page « Facebook » ASLBV87.

Les frais d'expédition resteront à la charge du propriétaire.

Art 23 Respect du site :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Respectez la faune et la flore. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés

Tous les participants(es) s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs-poubelle sont prévus à cet effet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Des propriétés privées gracieusement prêtées par leurs propriétaires seront traversées.

La reconduction de notre manifestation le TPL tient en partie au respect de ces lieux.

Certains chemins et tracés ont été dégagés pour cette occasion, profitez de leur beauté.

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement, ainsi que sur le site de départ/arrivée au stade de foot, foyer des jeunes.

Le TPL emprunte de nombreuses parcelles privées, il vous est demandé de ne pas utiliser ce parcours en dehors du jour de l'épreuve.

Art 24 Récompenses :

La remise des récompenses débutera vers 12 h 30 environ pour :

-Les trois premières femmes, et les trois premiers hommes au classement scratch, du TPL 15 kms, et du TPL 25 kms.

-Sous réserve (budgétaire), les premiers(ères) de chaque catégorie, autres que les classements déjà récompensés.

-Pas de cumul de récompenses avec les classements scratchs H/F.

Des récompenses seront attribuées par tirage au sort des dossards, présence obligatoire.

Art 25 Hébergements :

Hôtels à St Léonard De Noblat. Chambres d'hôtes, gîtes, contacter la mairie de Sauviat/Vige.

Les camping-cars peuvent être accueillis au stade de foot de Sauviat/Vige ;

Coordonnées : Latitude : 45.90445000 Longitude : 1.61421000

Contactez l'organisateur.

Art 26 Droits à l'image :

Tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « TPL » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 27 Loi informatique et liberté :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

Renseignements:

ASLBV87 tél 06 70 30 58 26 / 05 55 75 30 78

Email : asl bv87.cap@gmail.com

Art 28 Participation au TPL :

La participation au « TRAIL-DE-LA-PIERRE-DU-LOUP » implique l'acceptation expresse du règlement par chaque coureur.

Le/la concurrent(e) si il/elle veut être classé(e), s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.